

MAIRIE DE LEMBACH

COMMUNE ASSOCIEE DE MATTSTALL



Lembach

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 JANVIER à 18h00
En Mairie de LEMBACH

Convocation remise et affichée le 08.01.2019

SOUS LA PRESIDENCE DE : Charles SCHLOSSER, Maire

PRESENTS : ALBECKER Mireille, DESCHLER RIEHL Annie, FILSER Marie-Claude, KNAB Estelle, KNOBEL Alfred, KUGLER Anne Lise, LAEUFFER Frédérique, MULLER Jacques, ROCHELLE Jean-Christophe, SEITZ Roger, SUSS Charles, TOUMAZET Régine TRAUTMANN Christian,

EXCUSES : DE POURTALES Jérôme, GOEHRY Paul, KAUFFER Rachel, PATOU PERROT Marie-Christine,

ABSENTS NON EXCUSES:

SECRETAIRE :

PROCURATION : GOEHRY Paul à MULLER Jacques, KAUFFER Rachel à ALBECKER Mireille, PATOU PERROT Marie-Christine à FILSER Marie-Claude, Jérôme DE POURTALES à Christian TRAUTMANN

Avant de démarrer la séance, le maire propose d'ajouter les points suivants de l'ordre du jour :

- Travaux VOIRIE route de Wissembourg – rue Montagne : participation riverains aux frais branchement
- Proposition vente terrain
- Convention occupation buvette

Le conseil municipal autorise le maire à modifier l'ordre du jour de la séance.

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Le Maire procède à l'appel nominal des membres ; en présence du quorum, la séance est ouverte. Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance, il est proposé de nommer **Marie-Claude FILSER**

2) Approbation du compte rendu de la séance du 11 décembre 2018

Le compte rendu de la séance du 11 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3) Autorisation engagement dépenses investissement avant le vote du budget 2019

VU l'article 1612-1 du CGCT précisant que l'exécutif de la commune, peut sur autorisation de l'organe délibérant, dans l'attente du vote du budget 2019, engager, liquider et surtout mandater, des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le maire, jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2019, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts aux budgets 2018

4) SGA-USID : convention passage ligne électrique en forêt

VU l'acte initial du 13 septembre 1978 et ses avenants autorisant l'Etablissement du GENIE de STRASBOURG à occuper un terrain pour le passage d'une ligne électrique destinée à alimenter les installations militaires du « Centre Emission Réception du Langenberg »,

Considérant que la convention souscrite le 11/02/2005 est arrivée à échéance le 31/12/2013,

Le maire présente à l'assemblée un projet de convention à effet rétroactif entre la Commune et la Base de Défense de Strasbourg – Unité de soutien à l'infrastructure de la Défense de Strasbourg

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de

- Donner son accord pour la reconduction de l'installation des infrastructures sur le terrain cadastré section 28 parcelles 13-1-3-28 (parcelles forestières 47-48-53-54),
- Préciser l'entrée en vigueur de la convention à compter du 1^{er} janvier 2014 à titre rétroactif, allant jusqu'au 31 décembre 2022
- Fixer le montant de la redevance annuelle à 152.45 € pouvant faire l'objet d'une révision triennale selon décision du Conseil Municipal à compter de l'année 2020
- Autoriser le maire à signer la convention

5) ECOLE travaux amélioration thermique : VMC attribution maîtrise d'oeuvre

VU le rapport d'audit énergétique réalisé par le bureau d'études COGENEST en date du 11 octobre 2017,

VU le rapport relatif à l'étanchéité à l'air réalisé par le bureau d'études AIRTESTBE en date du 13 octobre 2017

VU la délibération n°96/2018 du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2018 relative aux travaux de rénovation de deux logements et notamment la mise en place d'une VMC simple

Considérant que le projet des travaux VMC porterait sur une VMC simple flux par logement et de type double flux dans la partie Ecole

Entendu l'exposé du maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 16 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS

- D'autoriser le maire à signer le devis d'un montant de 3 350 € HT auprès du bureau d'étude COGENEST pour la mission de maîtrise d'oeuvre
- D'autoriser le maire à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, à signer tout document concordant à l'exécution de la présente délibération

6) ECOLE travaux amélioration thermique : Chauffage choix de l'équipement et attribution maîtrise d'oeuvre

VU le rapport d'audit énergétique réalisé par le bureau d'études COGENEST en date du 11 octobre 2017,

VU la délibération n°97/2018 du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2018 attribuant la mission d'étude de faisabilité de la chaufferie bois au bureau d'études COGENEST

VU le rapport de l'étude de faisabilité relatif à la chaufferie automatique bois réalisé par le bureau d'études COGENEST en date du 23 novembre 2018

VU les éléments complémentaires à l'étude de faisabilité transmis par le bureau d'études COGENEST et notamment la solution d'une construction extérieure d'une chaufferie à plaquettes

VU l'avis de la commission « Chaufferie » réunie en date du 3 janvier 2019,

Considérant qu'une demande de financement de la première tranche de travaux a été présentée auprès de la Communauté de Communes Sauer Pechelbronn dans le cadre du dispositif « Certificats d'Economie d'Energie (CEE) bonifiés TEPCV »

Considérant l'avis favorable de la Région Grand Est à la demande de subvention au titre du dispositif Climaxion « Soutien au bois énergie » pour l'étude de faisabilité en date du 11 octobre 2018,

Considérant qu'une installation d'une chaufferie mutualisée avec la future structure périscolaire n'est financièrement et techniquement pas intéressante,

Considérant les solutions proposées par l'étude de faisabilité de l'implantation d'une chaufferie en sous-sol de l'école et notamment une chaudière à plaquettes ou une chaudière pellets ou deux chaudières pellets en cascade,

Considérant qu'une construction extérieure d'une chaufferie à plaquettes n'est financièrement pas intéressante selon les éléments complémentaires de l'étude de faisabilité,

Considérant les conclusions de l'étude de faisabilité proposant l'installation de deux chaudières pellets en cascade comme la plus séduisante permettant ainsi une plage de fonctionnement étendue et la garantie de disposer d'un secours en cas de panne d'une chaudière,

Entendu l'exposé du maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 11 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE, 5 ABSTENTIONS

- D'autoriser le maire à signer le devis d'un montant de 3 650 € HT auprès du bureau d'étude COGENEST pour la mission de maîtrise d'œuvre
- De porter son choix de création de deux chaudières pellets en cascade
- D'autoriser le maire à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, à signer tout document concordant à l'exécution de la présente délibération

7) Programme FORET 2019

VU le programme de travaux d'exploitation et d'actions 2019 établi par l'ONF

VU l'avis de la Commission FORETS réunie en date du 10 janvier 2019,

Considérant le non versement à ce jour du Fonds de soutien à la desserte forestière pour les travaux réalisés sur le chemin intercommunal Climbach, Lembach, Wingen

Le maire présente à l'assemblée le programme initial de travaux d'exploitation et d'actions 2019 élaboré par l'ONF pour un montant total de dépenses de 254 562 € HT et un programme de travaux d'infrastructures subventionnable d'un montant de 42 670 € HT portant sur des travaux d'empierrement sur le chemin principal du Stuebelsberg

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'inscrire au budget 2019 les crédits nécessaires pour le programme de travaux d'exploitation et d'actions 2019
- D'émettre une réserve sur le programme d'infrastructures des travaux sur le chemin Stoeblesberg
- D'autoriser le maire à signer tous les devis relatifs aux programmes de travaux d'exploitation et d'actions 2019 hormis le devis concernant le projet sur le chemin Stoeblesberg

8) Travaux voirie route de Wissembourg et rue Montagne : participation frais branchement ORANGE

VU la délibération n°93/2018 du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2018 approuvant les études de diagnostic de travaux de voirie et aménagement de la route de Wissembourg et rue de la Montagne,

VU la délibération n°94/2018 du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2018 approuvant l'enfouissement du réseau ORANGE

Considérant le principe de participation financière des riverains aux derniers programmes de travaux d'enfouissement de réseau de téléphonie et notamment des routes de Wissembourg, rue de Wingen et rue de Pfaffenbronn,

Considérant que chaque propriétaire a été destinataire d'un courrier les informant du principe de refacturation

Le maire propose à l'assemblée les montants appliqués lors des derniers programmes pour permettre l'encaissement des sommes par le Trésor Public :

- 15 € / ml en partie privative et un forfait de 67.50 € pour la fourniture de gaine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la proposition du maire

9) Proposition vente terrain communal

Considérant une proposition d'acquisition d'un terrain communal adjacent la zone d'activités route de Woerth

Considérant les terrains communaux section 18 parcelle 92 d'une superficie de 531 m2 et parcelle 93 d'une superficie de 578 m2 classés en zone UXa du PLU

Considérant qu'une partie des terrains est utilisée pour l'accès aux terrains agricoles à l'arrière de la zone d'activités

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à 17 VOIX POUR et 1 ABSENTION de

- Proposer la cession de la totalité des terrains sous conditions de maintien d'un accès à l'exploitation agricole ou la cession partielle de la parcelle cadastrée 93
- Autoriser le maire à procéder à l'arpentage du terrain en cas de cession partielle de la parcelle cadastrée 93
- Décide l'aliénation du terrain au prix de vente de de 2 300.00 € l'are pour l'emprise concernée
- Charger le maire d'établir un acte administratif de vente ou acte notarial en cas d'accord de l'acquéreur

10) Convention occupation buvette

Le maire informe l'assemblée qu'un avenant de la convention d'occupation de la buvette sera présentée lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal modifiant la période d'ouverture à 5 mois par an.

11) Diverses informations

Le maire informe l'assemblée

- Fêtes et cérémonies :
 - Fête de la Fraternité : le 27 janvier 2019 Salle La Scierie
 - Jumelage Lembach-Droux : visite d'une délégation de Droux à LEMBACH le week-end de l'Ascension (30 mai au 2 juin)
 - Centenaire de la naissance Henri Mertz le 04 octobre 2019 : festivités à l'Ecole
- Commissions, réunions :
 - Réunion de la commission Travaux le 16 janvier 2019
 - Sortie Forêt du Conseil Municipal le 02 mars 2019
- Personnel communal :
Recrutement au 1^{er} avril 2019 d'un agent technique par voie de mutation pour remplacement en période de maladie d'un agent et départ définitif par voie de mutation d'un agent
- Dégradations :
WC publics dégradés dans la nuit du Nouvel An

Aucun autre point divers n'étant mis à l'ordre du jour, la séance est close à 20h00

Prochaine séance du Conseil municipal prévue le MARDI 26 FEVRIER 2019 à 18h00

La secrétaire,
Marie Claude FILSER

Le Maire,
Charles SCHLOSSER

